

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue le lundi cinquième (5^e) jour du mois de décembre deux mille seize à 19 h 20, au Centre communautaire, 857, chemin St-Ignace, Saint-Ignace-de-Stanbridge et à laquelle sont présents : Madame la conseillère Josée Goyette et Messieurs les conseillers, André Dulude, Donald Pinard, Ghislain Quintal et Éric Rioux, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Albert Santerre.

Monsieur Benoît Lamontagne est absent.

Madame Mélanie Thibault, directrice générale/secrétairerie est également présente.

L'avis de convocation a été signifié tel que prévu au Code municipal. Un avis public a dûment été affiché aux deux endroits prévus par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du cahier des prévisions budgétaires de l'année 2017;
- 3- Période de questions sur les prévisions budgétaires
- 4- Clôture de la session.

2016.12291 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire sur le budget 2017

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Ghislain Quintal et résolu à l'unanimité:

QUE l'ordre du jour proposé le 5^e jour de décembre 2016 soit et est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

2016.12292 Approbation du cahier des prévisions budgétaires 2017

Il est proposé par Éric Rioux, appuyé par Donald Pinard et résolu à l'unanimité:

QUE ce conseil approuve le cahier des prévisions budgétaires pour l'année 2017 estimant des recettes de 1 153 348\$, des dépenses de fonctionnement de 844 437\$, des affectations totalisant 308 911\$. La taxe foncière générale est établie à soixante-seize virgule cinq cents (0,765 \$) du 100 \$ d'évaluation, le tarif pour la collecte des matières résiduelles à 155.10\$ par unité de logement, commerce et exploitation agricole et le tarif pour la collecte sélective à 53.93\$ par unité de logement, commerce et exploitation agricole. Une compensation de 0,000366 \$ par mètre carré est imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables apparaissant au rôle d'évaluation en vigueur de la Municipalité pour les travaux généraux de nettoyage, d'entretien et d'aménagement des cours d'eau.

Que le cahier des prévisions budgétaires dûment complété sera transmis au Ministre des Affaires municipales dans les soixante (60) jours de son adoption et le document explicatif du budget 2017 sera distribué gratuitement à chaque numéro civique sur le territoire de la municipalité conformément à l'article 957 du Code municipal.

ADOPTÉE

Période de questions

2016.12293 Clôture de la session

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Ghislain Quintal et résolu à l'unanimité:

QUE la présente séance extraordinaire soit clôturée.

ADOPTÉE

Albert Santerre, maire

Mélanie Thibault, directrice générale / secrétaire trésorier

Je, Albert Santerre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Albert Santerre, maire